



Algérie-Tunisie-Libye : réactivation du mécanisme de concertation sur la gestion des eaux souterraines communes

Par [Aksil Ouali](#)

Mondialisation.ca, 26 avril 2024

[Anadolu](#) 24 avril 2024

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Analyses: [LE MAGHREB](#)

- Les trois pays se partagent la nappe albiene s'étendant du sud-est algérien, à l'ouest libyen en passant par le sud tunisien et qui renferme entre 40 000 et 50 000 milliards de m³ d'eau souterraine.

L'Algérie, la Tunisie et la Libye ont signé, mercredi à Alger, un accord portant réactivation du mécanisme de concertation sur la gestion des eaux souterraines communes dans le Sahara septentrional.

Le document est signé par le ministre algérien de l'Hydraulique, Taha Derbal, le ministre tunisien de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, Abdelmonem Belati, et le vice-ministre libyen des Ressources en eau, Mohammed Faraj Qunidi.

S'exprimant à cette occasion, le ministre algérien a estimé que l'accord « ouvre une nouvelle page prometteuse en matière de coordination et de coopération entre nos pays dans un domaine vital sous-tendant tout processus de développement, à savoir les ressources en eau ».



La signature de cet accord, a-t-il rappelé, intervient deux jours après le premier sommet tripartite entre l'Algérie, la Tunisie et la Libye. Il traduit, selon lui, « la ferme volonté de dynamiser les économies des trois pays et de relever les défis imposés par la conjoncture actuelle dans notre région, a ajouté le ministre ».

Taha Derbal a affirmé, dans la foulée, que « cet accord permettra aux pays signataires d'approfondir leur connaissance de leurs ressources hydriques communes dans le Sahara septentrional et d'intensifier l'échange d'informations dans ce cadre ».

Pour le ministre tunisien de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la Pêche, cet accord « ouvre de grandes perspectives de coopération régionale et contribue à renforcer la sécurité alimentaire et hydrique et, partant, la sécurité nationale des pays signataires, afin que le bassin du Sahara septentrional demeure une source de vie et de prospérité ».

De son côté, le vice-ministre libyen des Ressources en eau a mis en avant « les nombreux défis auxquels la région est confrontée » qui requièrent, a-t-il dit, un renforcement de la coopération et de la coordination entre les trois pays dans divers domaines, et c'est ce qui a été concrétisé lors de la dernière réunion de Tunis.

L'Algérie, la Tunisie et la Libye se partagent l'une des plus grandes nappes souterraines au monde. Il s'agit de la nappe albiennne qui s'étend sur une zone de presque deux fois plus grande que la France, située entre le sud-est algérien, l'ouest de la Libye et le sud de la Tunisie.

70 % de cette nappe sont situés en Algérie, 20% en Libye et 10% en Tunisie.

Cette méga-source sous-terrainne renferme, selon les estimations des experts, entre 40 000 et 50 000 milliards de m³ d'eaux.

Ces eaux se trouvent à des profondeurs allant parfois jusqu'à 2000 mètres, ce qui rend son exploitation onéreuse, d'autant qu'il faudra aussi un équipement spécifique pour refroidir l'eau extraite qui jaillit à des températures avoisinant les 60 degrés.

L'idée de mettre en place un mécanisme de gestion de cette ressource entre les trois pays remonte à 2005, et cela, dans le cadre d'un projet de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS).

Ils ont alors décidé de mettre en place un mécanisme de gestion concertée de leurs ressources en eaux profondes. Un accord fut conclu pour une gestion équitable et raisonnable de cette nappe, dont le suivi est confié à l'OSS.

Aksil Ouali

La source originale de cet article est [Anadolu](#)
Copyright © [Aksil Ouali](#), [Anadolu](#), 2024

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca